



4-5 : Aménager la façade de l'auberge ainsi que les abords du bâtiment « Le jardin des Régents ».



Objectif de l'Agenda 21 de Feigères :
Maintenir les services de proximité les développer et favoriser la création d'emplois.

Personnes ressources : Commission Economie (E. Vionnet, P. Fleith, B. Mayoraz, B. Folny)

Contexte

Le Jardin des Régents accueille actuellement une auberge. Une boulangerie devrait s'installer prochainement et un local est encore vide. Le bâtiment de l'auberge est peu accueillant. Un embellissement de la façade permettrait de remédier à cela. De plus la terrasse est petite et est peu mise en valeur. Les murs de soutènements ainsi que le mur du garage souterrain derrière l'auberge sont artificiels et froids. Le parking est peu connu et peu utilisé. L'indication des commerces n'est pas suffisante et est peu attractive. Le partage de l'espace devant l'auberge se fait en faveur des parkings et au détriment des piétons et de l'espace de vie terrasse.

Description de l'action

En concertation avec les commerçants et la copropriété il convient:

- d'embellir la façade ainsi que la terrasse de l'auberge. Privilégier une réalisation ne nécessitant aucun entretien et qui engloberait le store. Il a été proposé de créer un parement en pierre et un avant toit afin de protéger la façade et dissimuler le store fermé, ainsi que de végétaliser la terrasse.
- d'aménager et de végétaliser le parking et les murs situés derrière l'auberge. Privilégier une réalisation végétale qui ne nécessiterait aucun entretien. Créer une couverture végétale avec des végétaux appropriés et une fresque reprenant les photos d'école de Feigères...
- d'améliorer l'indication des commerces et des parkings. Poursuivre l'étude engagée. Réorienter les parkings : organiser un arrêt minute ainsi qu'un parking pour les personnes à mobilité réduite au niveau du parking supérieur, et un parking de stationnement plus longue durée sur le parking inférieur.
- de réaménager dans un second temps l'espace devant l'auberge. Equilibrer le partage de l'espace entre piétons et véhicules. Agrandir le coin terrasse pour plus de convivialité. Organiser une concertation entre les commerçants.

Objectifs poursuivis par l'action

- ✓ Maintenir les services de proximité et les développer.
- ✓ Rendre les abords attrayants et pratiques et offrir une esthétique visuelle plus agréable à l'ensemble du bâtiment.
- ✓ Concentrer les commerces et activités de services autour de l'auberge dans le but de minimiser la démarche d'accès et de parking et permettre une certaine attractivité d'ensemble.

Contribution de l'action aux objectifs de développement durable

Couleur

Environnement

Economie Maintenir et développer des activités de commerces et de services.

Social Développer le lien social et améliorer la vie locale.

Contribution de l'action aux finalités de développement durable de Feigères et du MEEDDM

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.

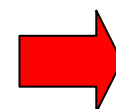
Préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources.

Epanouissement de tous les êtres humains et amélioration de la qualité de vie.

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Etat d'avancement du projet au moment de la définition de l'action	Coût	Importance de l'action par rapport aux objectifs de développement durable
<input type="checkbox"/> Pas engagé	<input type="checkbox"/> < à 1 000 euros	<input type="checkbox"/> Très importante
<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> < à 10 000 euros	<input checked="" type="checkbox"/> Assez importante
<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input checked="" type="checkbox"/> < à 100 000 euros	<input type="checkbox"/> Peu importante
	<input type="checkbox"/> > à 100 000 euros	<input type="checkbox"/> Pas importante



Priorité de l'action

- Très prioritaire
- Assez Prioritaire
- Peu prioritaire
- Pas prioritaire

Elaboration prévisionnelle de l'action

Spécification de l'action	Budget
<p>A planifier sur 2010...</p> <ul style="list-style-type: none"> Traiter la façade des commerces englobant la boulangerie (étude en cours sans prise en compte du store et avant toit) ; Etude à mener pour déterminer le coût englobant le store et l'avant-toit ; réalisation à planifier en 2^{ème} partie de mandat en fonction du coût. Etude en cours pour aménager et végétaliser le parking et les murs situés derrière l'auberge (réalisation de la peinture prévue sur 2010-2011). L'amélioration de la signalisation des parkings et commerces a été validé et est en cours. Organiser un arrêt minute ainsi qu'un parking pour les personnes à mobilité réduite au niveau du parking supérieur. NB : l'arrêt minute n'est pas prioritaire car il nécessiterait de casser une voirie nouvelle. Il suffit juste de changer la signalétique afin que le parking du haut ne serve que pour le dépôt minute et les personnes à mobilité réduite, tandis que pour du stationnement longue durée il faut utiliser le parking du bas. Agrandir le coin terrasse pour plus de convivialité et organiser une concertation entre les commerçants n'est pas considéré comme prioritaire par la commission Economie, qui étudiera ce point en 2013. <p><i>1^{ères} étapes à réaliser :</i> Réglementation du parking pour les locataires privés de l'immeuble (2010) ⇒ courrier à la SEMCODA + locataires en cours</p> <p>Installation d'un sas extérieur pour une meilleure isolation de l'auberge : commandé, signé, approuvé.</p>	<p>coût global: < 10'000€ si seulement sas 100'000 € si on prend la totalité des actions proposées y compris terrasse et avant-toit</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Autofinancement : ✓ Financements extérieurs : possibilité par le biais du Fonds d'intervention pour les services, le commerce et l'artisanat (FISAC)
	Partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Auberge ✓ Société d'Economie Mixte de Construction pour le Département de l'Ain (SEMCODA) ✓ Locataires ✓ Etat (par le biais du FISAC)
Contraintes / risques	Faisabilité
<p>Coût financier supplémentaire (sas) : approuvé Suivi de l'action à long terme selon les besoins qui pourront être complétés. Incivilité des locataires qui continuent à se garer devant l'auberge.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Très faisable <input checked="" type="checkbox"/> Faisable <input type="checkbox"/> Peu faisable <input type="checkbox"/> Pas faisable
Commentaires / remarques du Conseil municipal	Décision du Conseil municipal
	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Validée <input type="checkbox"/> Rejetée <input type="checkbox"/> Reportée

Statut de l'action lors de la réunion Comité 21 du....

	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Abandonnée <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminée <input type="checkbox"/> A pérenniser <input type="checkbox"/> Reportée
--	---

